

Marquage au sol - Interdiction de Fumer

Référence : D2480048



DESCRIPTION :

Marquage de sécurité au sol autocollant pour identifier des zones spécifiques dans des entrepôts, centres de distribution ou usines de production.

INFORMATION PRODUIT

Marquage de sécurité au sol autocollant pour identifier des zones spécifiques dans des entrepôts, centres de distribution ou usines de production.

Le pictogramme d'interdiction est **conforme à la norme ISO 7010** pour le marquage de sécurité et indique aux personnes une interdiction de fumer dans les lieux.

Antidérapant, il est conforme à la norme DIN 51130, classe R9.

Il résiste à l'abrasion et aux déchirures. Adhésif, il **s'utilise en intérieur sur un sol sec.**

Caractéristiques

- **Symbole** : Interdiction de fumer, P002 conforme à la norme ISO 7010
- **Dimensions** : Ø 430 mm x 0,4 mm

Sanctions contre le responsable des lieux

Le responsable des lieux (le cafetier par exemple) est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 €, s'il est dans l'un des cas suivants :

Il ne met pas la signalisation prévue rappelant le principe de l'interdiction de fumer ou de vapoter



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

Il met à la disposition des fumeurs un emplacement réservé non conforme aux normes techniques imposées
Il favorise volontairement, par quelque moyen que ce soit, la violation de l'interdiction de fumer



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com